

Éducation nationale

INFORMATION BOURSE DE COLLÈGE

ATTENTION: Coupon à retourner

même si vous ne demandez pas de dossier de demande de bourse

Madame, Monsieur,

La bourse a pour but de vous aider à assumer les frais de restauration et de scolarité de votre enfant. Flle est obtenue en fonction de deux critères :

- les ressources de la famille : revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019.
- la situation familiale : nombre d'enfants à charge tel qu'il figure sur l'avis d'imposition.
- 1°) En allant sur le simulateur (disponible sur le site du ministère: http://www.education.gouv.fr/aidesfinancières-college) ou en consultant le tableau ci-dessous, vous pourrez étudier vos droits à bourse pour l'année scolaire 2020-2021.

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne dépasser	15 609	19 210	22 812	26 414	30 017	33 619	37 220	40 822

2°) Si vous pensez pouvoir y prétendre, vous pouvez dès à présent :

> formuler votre demande de bourse en ligne.

Pour cela, vous devez vous connecter au portail Scolarité-Services du 1er septembre 2020 au 15 octobre 2020 (Cf. procédure décrite au dos).

En tant que parent d'élève, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisé(s) dans le même collège public
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives et connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.
- > ou, si vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer votre demande en ligne, contacter le secrétariat du collège au plus vite afin de retirer un dossier.

Le principal, Christophe MICHEL



Que vous fassiez ou non une demande,

tous les élèves doivent déposer le coupon réponse figurant ci-dessous à leur professeur principal, avant le 11 septembre 2020.

·	·
Je soussigné (e) Madame – Monsieur	
Responsable de l'élève	
avoir pris connaissance du courrier et EFFECTUE(NT) une dema	nde de bourse de collège en ligne, via le <u>Téléservice</u>
avoir pris connaissance du courrier et attestent avoir déjà effectue	é une demande de bourse par le téléservice en 2019 et avoir
donné leur consentement à l'actualisation automatique de leurs donnée	es fiscales
avoir pris connaissance du courrier et DEMANDE(NT) UN DOSS	IER DE BOURSES <u>VERSION PAPIER</u> ;
avoir pris connaissance du courrier et NE DEMANDE(NT) PAS I	DE DOSSIER DE BOURSES (ni papier, ni en ligne).
Et avoir pris note de la date limite pour déposer un dossier de dem	ande de bourse, fixée au 15 octobre 2020.

Demander une bourse de collège



En ligne c'est plus simple et efficace!

Du 1er septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus de 400 000 à avoir fait une demande en ligne en 2019

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2020



L'identifiant et le mot de passe de mon compte

de mon compte unique EduConnect

de mon compte France Connect



Mon adresse de messagerie électronique

Le déroulement de ma demande

Je me connecte à Scolarité services avec mon compte EduConnect ou



https://teleservices.ac-rennes.fr/ts

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college

En cas de difficultés, ou pour toute question, vous pouvez contacter le Secrétariat du collège (Mme GILLOT) au 02 98 39 81 81 ou l'Assistante sociale du collège présente le mardi.